

INSTRUCTIONS DE COURSE
Championnat Atlantique AFL Manche N°4
Régionale ILCA
07 et 08 Octobre 2023

Centre Nautique de Crozon Morgat

Port de plaisance de Morgat

Grade 4

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

1.2 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trices. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS ET TABLEAU OFFICIEL D'INFORMATION

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est au centre nautique ; ils seront également mis en ligne à l'adresse : "<https://www.cncm.fr/evenements/championnat-atlantique-afl-manche-n4-regionale-ilca-2023/>"

3.2 : Les affichages du jury seront publiés directement à l'adresse : "<https://jurydecisions.ffvoile.fr/events/Championnat%20Atlantique%20AFLI%20Manche%20N%C2%B04%202023/carousel>". En cas de nécessité, un affichage complémentaire pourra être mis en place conformément à l'IC3.1

3.3 Le PC course est situé au centre nautique téléphone 02 98 16 00 00
Email : plaisance@cncm.fr

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le balcon du centre nautique.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 45 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Date	Classe	Heure du 1 ^{er} Signal d'avertissement
Samedi 07 Octobre	Toutes	14h30
Dimanche 08 Octobre	Toutes	10h00

Dimanche 8 octobre 2023 : Dernier signal d'avertissement : 15h30

6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

ILCA 4 : Pavillon JAUNE sigle ROUGE

ILCA 6 : Pavillon VERT sigle ROUGE

ILCA 7 : Pavillon BLANC sigle ROUGE



8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont :

- Flamme numérique 1 : **Parcours N°1** : 
- Flamme numérique 2 : **Parcours N°2** : 

10. MARQUES

10.1

Départ	Changement de parcours	Parcours	Arrivée
Bateau comité et bouée cylindrique BLANCHE	Bouée conique JAUNE	Bouée cylindrique ORANGE	Bateau arrivée et bouée conique ORANGE

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et la bouée cylindrique BLANCHE.

12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.2 Les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28.1).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau arrivée et la bouée conique ORANGE.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La, la RCV 44.1 n'est pas modifiée : **la pénalité est de deux tours**

15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

15.2.1 Pour toutes les classes, la RCV P2.1 n'est pas modifiée, la pénalité de deux tours est maintenue.

15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}
Toutes	45 mn	90 mn

16.2 Les bateaux ne finissant pas 15 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 45 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au centre nautique.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé « salle mousse » du centre nautique. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17.4 : Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera publiée.

17.5 : Les infractions aux IC ou AC suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (Ceci modifie la RCV 60.1(a))

- AC 2 Publicité [NP][DP]

- AC11 Communication Radio [DP][NP]

18. CLASSEMENT

18.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de trois courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand trois courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

19. REGLES DE SECURITE

19.1 [DP] [NP] Un émargement (sortie et retour) sera mis en place. Chaque concurrent devra signer la liste d'émargement avant d'aller sur l'eau et après chaque retour à terre.

Le premier jour de l'épreuve, la confirmation de l'inscription servira d'émargement départ.

- Emargement départ : sera ouvert une heure trente minute avant le signal d'avertissement du jour, la signature devra être apposée personnellement au plus tard à l'heure du premier signal d'avertissement. Un concurrent qui n'a pas émargé au départ d'une course ou groupe de courses sans retour à terre recevra sans instruction (modification de la règle 63.1) une pénalité de 10% du nombre des inscrits pour la première course du groupe concerné.

- Emargement retour : La signature de retour après la dernière course du jour ou après un retour à terre, devra être apposée personnellement au plus tard à l'heure limite de dépôt des réclamations. Un concurrent qui n'a pas émargé au retour d'une course ou groupe de courses sans retour à terre recevra sans instruction (modification de la règle 63.1) une pénalité de 10% du nombre des inscrits pour la dernière course du groupe concerné.

Ces pénalités sont cumulables.

19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. ACCOMPAGNATEURS

21.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

21.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FF Voile s'appliquera.

21.3 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

22. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

23. PRIX

Des prix seront distribués seront distribuées aux premiers des différentes séries:

Les 1er, 2ème et 3ème des 3 classements (ILCA 7, 6 et 4)

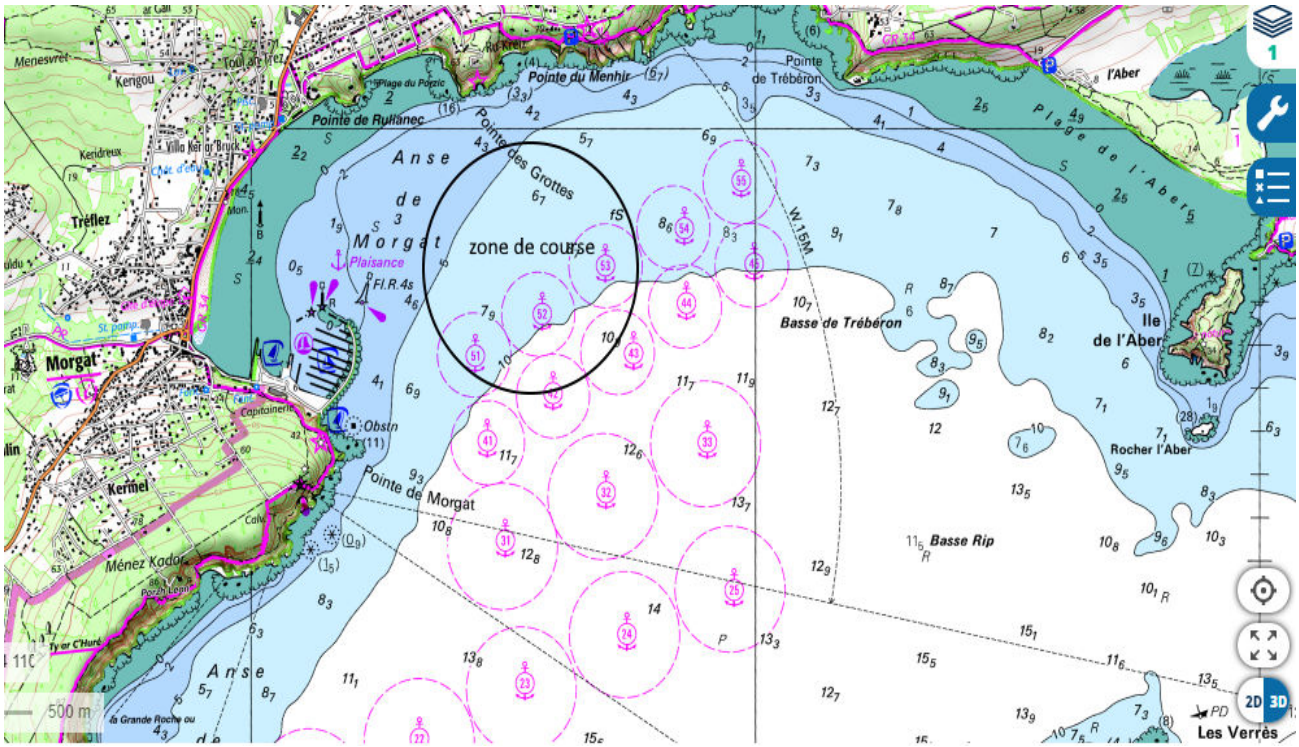
La 1ère Féminine en ILCA 7, le 1er Master ILCA 7 (à partir de 30 ans) et le premier ILCA 6 (à partir de 30 ans), la première fille en ILCA 4

Arbitre(s) désignés:

Président-e du Jury	HUMEAU ERIC
Président-e du Comité de Course	LE MER MICHEL
Juge	RAYNON MICHEL
Juge	REMY LAURENT
Comité de Course Adjoint-e	CARIOU CHRISTIAN
Comité de Course Adjoint-e	CHARLIER PHILIPPE
Juge Stagiaire	PERON THERIC évaluation E. Humeau

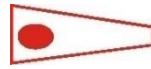
ANNEXE ZONES DE COURSE

Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course
Préciser les zones qui sont des obstacles

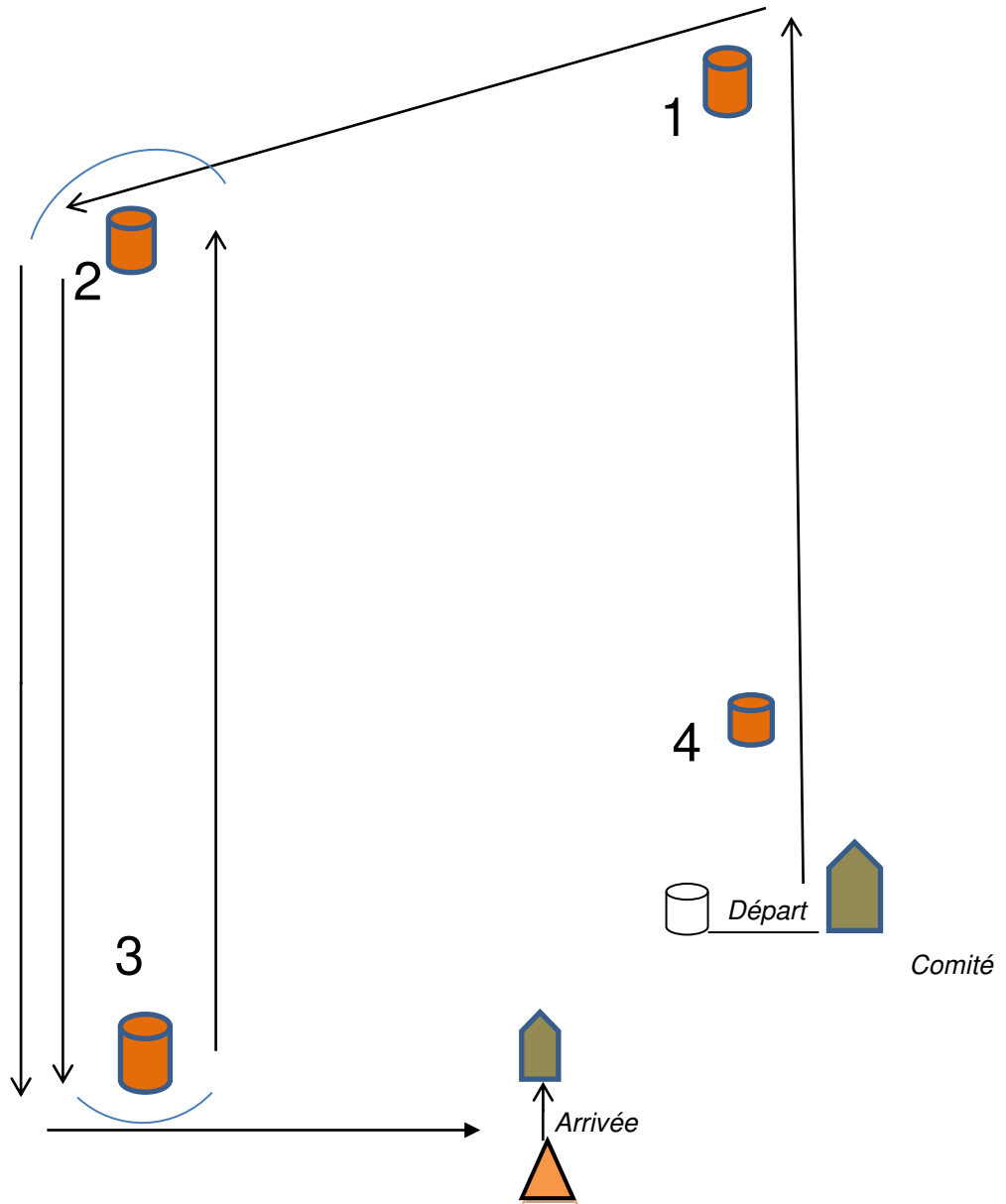


ANNEXE PARCOURS

PARCOURS N°1



Départ – 1 Bâbord – 2 Bâbord – 3 Bâbord – 2 Bâbord – 3 Bâbord - Arrivée



ANNEXE PARCOURS

PARCOURS N°2



Départ – 1 Bâbord – 4 Bâbord – 1 Bâbord – 2 Bâbord – 3 Bâbord - Arrivée

